



# AMR 43

**Association des Maires  
Ruraux de Haute Loire**



Au Monastier, le 9 février 2021,

## **Objet : Fermetures de postes**

Madame l'Inspectrice,

Lors de notre rencontre du 11 janvier dernier, vous m'aviez indiqué que vous étiez dans l'obligation d'appliquer des directives nationales qui vous imposaient de régulariser des situations administratives. Ces régularisations règlementaires concernaient la création d'un service ASH, la gestion des Temps Partiels, l'augmentation des temps de décharge des directeurs et la gestion des temps de formations des enseignants. Comme vous me l'aviez aussi indiqué alors, les changements qui en résultaient devaient automatiquement entraîner des fermetures de postes sur le Département dans la mesure où vous ne disposiez pas de moyens supplémentaires pour les mettre en place. Suite à la CDEN du 28 janvier, plusieurs fermetures de postes ont par conséquent été envisagées :

1- Un demi-poste (du matin) en maternelle à : Javaugues, Beauzac, Le Puy-en-Velay (Michelet) et Brives-Charensac (La Mouteyre)

2- Un poste : Brioude (maternelle à La Borie Darles), RPI Siaugues Lachaud Curmilhac, Lavoûte-sur-Loire, Tence, Saint-Maurice-de-Lignon, Cussac-sur-Loire (maternelle), Riotord, Saint-Pal-en-Chalencon, Montusclat (poste réimplanté à Saint Julien Chapeuil), Sanssac-l'Église et Vals-près-le-Puy (maternelle).

Comme on pouvait s'y attendre, les nombreuses fermetures proposées ont suscité des réactions et lors de la seconde CDEN du 5 février, il a finalement été décidé de ne pas supprimer les postes de Cussac sur Loire, Riotord et de Saint Pal en Chalencon.

Nous comprenons fort bien que vous êtes dans l'obligation d'appliquer des directives nationales imposées par votre hiérarchie ; nous estimons cependant que le moment est très mal choisi pour les mettre en place. Certes les modifications que vous envisagez auraient dû être

**Association des Maires Ruraux de Haute Loire**

Pôle Laurent Eynac – 1, Place du Pôle Laurent Eynac - 43150 Le Monastier-sur-Gazeille  
*assodesmairesruraux43@orange.fr*



# AMR 43



**Association des Maires  
Ruraux de Haute Loire**



appliquées bien avant par vos prédécesseurs, mais le contexte sanitaire nous oblige tous à remettre en question de nombreuses décisions ; dans le cas présent, ces fermetures de classes aboutiraient parfois à concentrer les élèves dans des locaux exigus, alors même que les protocoles scolaires qui se succèdent exigent le respect d'une distanciation entre élèves et enseignants. Comme l'a fort justement indiqué Mr Souvignet, Président de l'AMF, dans le courrier qu'il vous a transmis, il serait par conséquent souhaitable que la fermeture des classes ou la suppression des postes soient suspendues jusqu'à la fin de la pandémie. Cette décision serait d'autant plus justifiée qu'elle s'appuierait sur les propos du ministre de l'Éducation nationale qui a indiqué à maintes reprises qu'au vu des circonstances, il n'y aurait « aucune fermeture de classe en milieu rural sans l'accord du maire ».

Par ailleurs, et de façon plus générale, cette question récurrente des fermetures de postes appelle de ma part quelques remarques :

1- La question des moyens semble malheureusement avoir pris le pas sur la pédagogie et l'intérêt des jeunes. La France est à la traîne dans le classement PISA et ses performances diminuent régulièrement depuis 2003. Dans le même temps, on augmente le nombre d'élèves par classe (parfois plus de 25 élèves en Primaire, 30 en collège et jusqu'à 36 en lycée !!!!). On ne peut que déplorer le fait que les enfants soient devenus en quelques décennies (car la politique actuelle n'est que la suite logique des décisions prises il y a déjà de nombreuses années) une variable d'ajustement ; l'utilisation répétée de signes lourds de sens comme H/E – P/E dans les discussions résume bien ce triste constat. Victor Hugo disait qu'il fallait remplir les écoles pour vider les prisons ; la stratégie mise en place tend plutôt à remplir les classes pour vider nos écoles rurales. L'Éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde et aussi la meilleure pour s'adapter à un monde qui change très rapidement. Pour cela, elle devrait être LA priorité de tous les gouvernements. S'il est clair que la qualité de l'enseignement n'est pas qu'une question de moyens, force est de constater qu'un enseignement de qualité peut difficilement être proposé dans des classes surchargées.

2- L'école joue un rôle primordial dans l'aménagement du territoire. Les communes de notre département, des plus petites aux plus grandes, font du reste de gros efforts pour les défendre, pour les embellir, et donc pour proposer des conditions de travail aussi bonnes que possible aux enfants. Elles dépensent aussi des sommes considérables pour le fonctionnement des structures, notamment en maternelle, et font le maximum pour attirer de nouvelles familles. A ce titre, il serait souhaitable que les associations d'élus, dont la mission première est de défendre les intérêts des communes, soient davantage associées aux réflexions de la CDEN. En effet, elles sont les plus à même d'apporter un éclairage sur les évolutions et les projets envisagés sur le terrain, et elles pourraient être les garantes d'une présence équilibrée des écoles sur l'ensemble du département : de la concertation jaillit souvent la lumière. Comme l'a

**Association des Maires Ruraux de Haute Loire**

Pôle Laurent Eynac – 1, Place du Pôle Laurent Eynac - 43150 Le Monastier-sur-Gazeille  
*assodesmairesruraux43@orange.fr*



# AMR 43



**Association des Maires  
Ruraux de Haute Loire**



suggéré fort justement l'AMRF, on pourrait par ailleurs aussi envisager de tenir compte de la réalité des territoires ruraux en adaptant les seuils d'ouverture et de fermeture des classes, mais aussi le nombre maximal d'enfants dans certaines classes, comme cela a été fait pour les dédoublements en ville : les écoliers de nos campagnes ont les mêmes droits que ceux des grandes villes. C'est l'avenir de nos territoires et l'égalité de traitement entre tous les citoyens qui sont en jeu et nous devons en tant qu'élus et décideurs prendre aujourd'hui les décisions qui s'imposent pour anticiper les changements qui se profilent pour demain = l'avenir ne pourra pas se construire sans le monde rural.

3- Il serait souhaitable qu'une politique éducative à moyen et long terme soit mise en place et que l'on mette fin au cycle infernal des réformes voulues par chaque nouveau ministre, sans lien réel les unes avec les autres, et sans aucune concertation avec ceux qui connaissent le mieux les élèves : les enseignants. Maltraités, victimes d'agressions, travaillant dans des conditions de plus en plus dégradées, avec des groupes d'élèves de plus en plus nombreux, ces soldats de la République continuent pourtant d'assurer leur mission. Mais les vocations se font de plus en plus rares, et si l'on veut qu'à l'avenir les élèves aient encore en face d'eux des enseignants, il faudrait peut-être s'interroger sur les conditions dans lesquelles ces derniers assurent « le plus beau métier du monde ».

En conclusion, il serait grand temps que tous ceux qui pensent savoir ce qui est bon pour nous et pour nos enfants nous demandent enfin ce dont nous avons réellement besoin. D'un point de vue plus pragmatique et pour revenir à l'objet de ce courrier, nous vous proposons donc d'attendre la fin de la pandémie avant de mettre en application les directives nationales évoquées. Je reste à votre entière disposition afin d'évoquer cette question et vous prie d'agréer, Madame l'Inspectrice, mes sincères salutations.

Michel Arcis  
Président AMR43

**Association des Maires Ruraux de Haute Loire**

Pôle Laurent Eynac – 1, Place du Pôle Laurent Eynac - 43150 Le Monastier-sur-Gazeille  
*assodesmairesruraux43@orange.fr*